



## Flash Infos n°1 : Janvier 2025

### AGENDA 2025 - Semestre 1

Séjour NEIGE	Morzine	11 au 18 Janvier
		18 au 25 Janvier
Action Sécurité Routière	LE SAOSNOIS	Lundi 27 Janvier
Action Sécurité Routière	PAYS DE BRULON	Lundi 10 Février
Action Sécurité Routière	PAYS CALAISIEEN	Lundi 24 Février
Séjour BIEN-ETRE	Donville-les-Bains (50)	Du 10 au 13 Mars
Action Sécurité Routière	PAYS BILURIEN	Lundi 17 Mars
Spectacle « Revue d'époque »	Palais des Congrès du Mans	Mardi 18 Mars
Concours de Dictée	Ecommoy	Jeudi 6 Mars
Concours de Tarot	Lombron	Jeudi 20 Mars
Concours "Questions pour un Après-Midi"	Tuffé	Vendredi 21 Mars
Action Sécurité Routière	INTER LE MANS SUD EST	Lundi 31 Mars
Action Sécurité Routière	PAYS VALBRAYSIEN	Lundi 28 Avril
Séjour BIEN-ETRE	Donville-les-Bains (50)	Du 24 au 27 Mars
Boucles VELO en Sarthe	Mayet, Pays Sabolien, Pays de Sillé	26 Mars - 2 Avril - 23 Mai
Voyages départementaux	Splendeurs de Namibie	Du 7 Avril au 12 Juin
Séjour Randonnée à thème	Saint Georges de Didonne (17)	Du 31 Mai au 7 Juin
Finale sectorielle de pétanque	Sarthe (72) - par secteur	Lundi 16 Juin

#### IMPORTANT : CONSIGNES lors de vos assemblées générales

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Les associations affiliées à Générations Mouvement sont liées par des statuts et par la Charte de notre mouvement. De ce fait, il est important que les associations locales, membres de votre conseil d'administration, vous transmettent leur **rapport d'activités, financier et leurs projets et vice versa**.

Les **associations sectorielles doivent en faire autant vis-à-vis de leurs associations locales** en les informant des rapports **avant leur assemblée générale lors d'un conseil d'administration sectoriel** et en les transmettant également à l'administrateur représentant la fédération ce jour-là.

Avec nous, la vie associative devient un plaisir



## MODIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION EN LIGNE (Cohésion sociale/Préfecture)

Voici la procédure à suivre afin d'effectuer une modification en ligne de votre association via le site service public.



1 - Tapez dans votre barre de recherche l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/associations>

2 - Cliquez sur le premier lien qui apparaît. Une page s'ouvre et dans le texte il y a en dessous de formalités administratives, cliquez sur « Evolutions » :

Associations

Formalités administratives d'une association

→ Création

→ Évolutions

3 - Cliquez sur « Changement dans l'administration » :

Évolutions et dissolution d'une association

→ Modification des statuts

→ Changement dans l'administration

→ Evolution des ressources

→ Dissolution

4 - Cochez « Changement de dirigeants » :

<input type="radio"/> Changement de dirigeants
<input type="radio"/> Changement d'adresse de gestion
<input type="radio"/> Ouverture ou fermeture d'un établissement
<input type="radio"/> Modification du patrimoine
<input type="radio"/> Nouvelle composition d'une union ou d'une fédération

5 - Cochez « sur internet » puis cliquez sur « modification d'une association » et « accéder à la démarche en ligne » : Il faudra alors vous connecter en remplissant votre identifiant et votre mot de passe

✓ Sur internet

↔ Modification d'une association (e-modification)

↔  
Accéder à la démarche en ligne

6 - Pour finir, cliquez sur votre association puis cochez la cas A « Un changement dans la liste des personnes chargées de l'association. Cela vous permettra de modifier votre conseil d'administration

### Motif(s) de la déclaration

\* La déclaration concerne la ou les modifications suivantes :

Veillez cocher au moins une proposition.

- A - Un changement dans la liste des personnes chargées de l'administration de l'association ?
- B - Le titre de l'association, éventuellement du sigle
- C - L'objet
- D - Le siège social ?
- F - Des dispositions statutaires nouvelles (autres que le titre, l'objet ou le siège si celui-ci figure dans les statuts) ?
- G - Les nouveaux établissement(s) secondaire(s) créés ou supprimés
- H - L'actualisation de l'état patrimonial : acquisitions ou aliénations ?
- I - La nouvelle composition d'une union ou d'une fédération
- J - L'actualisation des coordonnées de gestion. Il est recommandé d'actualiser, le cas échéant, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site internet et de renseigner le numéro SIREN SIRET de l'association.

Certaines modifications (B, C et D) peuvent être publiées au JOAFE si vous en faites la demande.